DOSSIER D'INSCRIPTION
POUR PROFESSIONNELS

65ème PUCES MOTOPIECES du MC *les VIKINGS*

Val de Reuil (27)

le : **DIMANCHE 5 AVRIL 2026**

Après ***l'impressionnant*** succès des dernières Puces Moto-pièces : 30.000 visiteurs venus de toute la France et 500 exposants en pièces, les 70 membres du moto-club ont tout lieu d'être satisfaits. Le marché de la moto et de la pièce d'occasion que nous avons créé au début des années 90, est devenu l'un des rendez-vous incontournable des motards de France.

Cette année encore, nous vous proposons de venir écouler vos fins de série en équipements ou toutes pièces motos qui vous restent en stock. Seule condition requise : **PRATIQUER DES PRIX MOTARDS.**

DOCUMENTS A NOUS RENVOYER IMPERATIVEMENT – INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Nous te prions de bien vouloir nous retourner :

- ☑ Photocopie de ton inscription au Registre du Commerce.
  (*Impératif, même si tu es déjà venu les années passées*)
- ☑ **Deux grandes enveloppes** affranchies pour 100g *(3,60 €(2 timbres verts))* à ton adresse.
  (*Indispensable pour recevoir ta confirmation et ton laissez-passer*)
- ☑ Le chèque de règlement pour l'emplacement.
- ☑ La feuille d'inscription ci jointe dûment remplie.

Le dossier doit être retourné dans les plus brefs délais à :

Moto Club les VIKINGS
14 Voie des Plantes
27100 Val de Reuil
☎ 07 68 81 52 74

Merci de mentionner l'adresse ci-contre pour toute correspondance ultérieure

ATTENTION

Les inscriptions seront closes dès que le nombre de 500 exposants sera atteint (90 professionnels compris). Si le dossier nous parvient incomplet, cela entraînera l'invalidité de l'inscription, et sans laissez-passer :
Pas de possibilité d'exposer !

L'installation des exposants professionnels est possible la veille de 14h30 à 19h (avec interdiction de vendre) ou le dimanche matin de 6h à 8h30. Tout exposant n'étant pas présent sur cette plage horaire se verra refuser l'accès au marché. Les exposants arrivant après 19h le samedi soir ne devront pas entraver la circulation par leur stationnement.

Aucun exposant ne devra quitter son emplacement le dimanche avant 17h30

Nous vous rappelons que ce dossier est une demande d'inscription et ne vaut pas accord, votre participation aux Puces Moto-pièces vous sera confirmée ou infirmée par retour de courrier.

Vous trouverez ci-joint l'affiche de la manifestation, merci de l'afficher dans votre magasin.
Et plus il y aura de publicité, plus il y aura de monde, et donc plus vous vendrez !

www.mclesvikings.fr

INFORMATIONS ET REGLEMENT EXPOSANTS PRO
65ème Puces Moto-pièces
Val de Reuil (27100)

A CONSERVER Par L'EXPOSANT

Afin de préserver l'ambiance motarde et la notion de savoir vivre qui l'accompagne, si tu désires venir exposer sur le site de Val de Reuil, le moto club te demandera de respecter ces quelques règles pour le bon déroulement de la manifestation.

INSCRIPTIONS : Le nombre d'exposants est limité à 5**00 maximums** (particuliers et professionnels compris). Aucune inscription ne sera délivrée sur place et sans inscription tu n'exposeras pas !

HORAIRES : L'accès au site pour les exposants professionnels se fera le Samedi de 14h30 à 19h et Dimanche matin à partir de 6h00 jusqu'à 8h30 (ni avant, ni après). Le déballage des pièces devra être fini impérativement à 9h30. Fin de la manifestation 18h. **Aucun exposant ne devra quitter son emplacement le dimanche avant 17h30.**

ACCES SUR LE SITE : Lors de l'entrée sur le site le dimanche matin des puces, les exposants inscrits avec plusieurs véhicules pour le même emplacement devront se suivre dans la file d'attente *(Ils devront posséder un laissez-passer chacun et leur numéro d'exposant)*.

Interdiction de rentrer sur le site avec plusieurs véhicules dans le but de déposer des pièces puis ressortir après, cela crée un tohu-bohu innommable et pénalise le bon déroulement de l'organisation qui n'est pas des plus aisée.

Tout inscrit comme particulier se présentant à l'entrée exposants des PUCES-MOTOPIECES avec un véhicule portant une publicité pour un concessionnaire ou affichant une publicité sur son stand sera considéré comme un professionnel et devra payer son emplacement au tarif professionnel.

EMPLACEMENT : Chaque exposant pourra se déployer sur un maximum du métrage linéaire choisi lors de son inscription **sur 5 mètres de profondeur**, **véhicule compris**.

Chaque exposant débordant de son métrage accordé, se verra taxé d'un montant s'élevant à **50 Euros par mètre linéaire supplémentaire**. Le but ici n'est pas de faire du profit mais de dissuader ceux qui ne respectent pas les règles établies et qui perturbent le bon déroulement de la manifestation.
(Attention ! un contrôle sera effectué par les organisateurs)

Tout particulier vendant plus de cinq accessoires neufs (casques, équipements, etc.) **devra payer son emplacement au tarif professionnel**.

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent et de la sécurité de leur installation et de leur montage.

DEGRADATIONS : Des sacs poubelles seront distribués par l'organisateur lors de votre entrée. Les exposants seront tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Ils s'engagent à repartir avec leurs déchets (poubelles, cartons, palettes...) et à ne pas dégrader la propriété publique ou privée le long de laquelle ils tiendront leur stand.

RESTRICTIONS : **La vente est strictement interdite le samedi. Celle-ci doit se faire uniquement le dimanche de 6h30 à 18h. Tout exposant dérogeant à cette règle sera expulsé du site**.
Les organisateurs se réservent le droit de contrôler les pièces exposées (*cartes grises des moteurs et cadres …*). **Les exposants vendant des motos complètes et en épaves devront posséder les cartes grises ou récépissés de déclaration en préfecture des véhicules** (article L321-1-2du code de la route décret n°2008-1455 du 30 décembre 2008)
Pour des raisons de sécurité liés aux produits inflammables, les barbecues sont tolérés à condition de posséder un extincteur.
La vente de boissons, tabac et nourritures est strictement interdite. Le Moto Club réserve pour lui même ou certains commerçants choisis par lui, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires. Des buvettes et restaurations rapides seront installées sur le lieu de la bourse, où seront disponibles boissons, café, croissants, etc…
Tout exposant vendant des articles n'ayant pas rapport à la moto ne peut être inscrit.

ASSURANCES : Le Moto Club les Vikings ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de vols ou préjudices éventuels, intervenant avant, pendant et après la manifestation, aux biens, aux personnes sur le site de celle-ci. Les exposants renoncent explicitement à tout recours contre l'organisateur pour quelque dommage que ce soit et qu'elle qu'en soit la cause.
Les exposants sont responsables de leur couverture d'assurance.
Le Moto Club les Vikings souscrit une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur de manifestation.

GENERALITÉS : L'organisateur des puces moto-pièces aura le droit de statuer sur les cas non prévus au contrat et au présent règlement et ses décisions seront exécutoires. De même, dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestation, l'organisateur pourrait prendre des décisions dans le but unique d'assurer le bon déroulement de celle-ci.

La circulation de tous véhicules non homologués (moteur tournant) est interdite sur le site des Puces Moto.

Toute personne ne respectant pas le règlement dans son intégralité sera expulsée et refusée aux prochaines PUCES-MOTOPIECES. Ce genre de manifestation repose sur un équilibre fragile avec les pouvoirs publics que tout abus inconsidéré peut mettre en péril.

/!\ CORONAVIRUS – COVID-19 /!\
Les conditions de participation aux Puces moto devront respecter les règles et mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'événement.

Nous espérons cette journée à l'image de nos attentes, à savoir : la fraternité.

Merci de ta compréhension.

FEUILLE DE **DEMANDE** D'INSCRIPTION A COMPLETER : WEB

65ème Puces Moto-pièces - Dimanche 5 AVRIL 2026 à Val de Reuil (27)

NOM DE LA SOCIÉTÉ : …… N° de Kbis…….
OU SIRET

Adresse complète : ……
……

NOM du contact présent sur le site : …… Email : ……
N° de carte d'identité : …… Date :……
lieu de délivrance: …… Date de naissance :……
Tel Fixe : …… Tel Port : ……

1 **TARIF PROFESSIONNEL**					
1er Emplacement	Métrage linéaire souhaité (Emplacement de 7m minimum sur 5m de profondeur)		Tarif	**TOTAL**	Nombre de véhicules
	Neuf	Occasion	Neuf occasion		
	……. mètres x 40 €	……. mètres x 30 €	+		

2ème Emplacement	Métrage linéaire souhaité		Tarif	**TOTAL**	Nombre de véhicules
	Neuf	Occasion	Neuf occasion		
	……. mètres x 40 €	……. mètres x 30 €	+		

2 **ELECTRICITE**		
Besoin Impératif (acceptation sous réserve de disponibilité) (prévoir rallonge 50m)	Suppl. 50€	

3 **INSTALLATION**		
Secteur motos anciennes avant 1980	☐ non ☐ oui	
Samedi entre **14h30 - 19h**	☐ Suppl. 20€	
Dimanche entre **6h – 8h30**	☐	

MONTANT TOTAL A FACTURER (1+2+3) Chèque établi à l'ordre de : Moto Club Les Vikings **ATTENTION TON CHEQUE DEVRA ETRE ENCAISSE AVANT L'EVENEMENT**	

ATTENTION : La longueur totale des véhicules portes arrières ouvertes (remorque comprise) ne devra en aucun cas dépasser le métrage prévu du stand. Tout dépassement sera facturé 50 € par mètre linéaire supplémentaire
De 7 à 10m = 1 Véhicule / de 11à 19 = 2 Véhicules maxi / de 20 à 28m = 3 véhicules maxi (1 laissez-passer sera attribué par véhicule)

Article proposés : ☐ **neuf** ☐ **occasion** (pièces motos, blousons, pantalons, cuirs, pneus, accessoires etc.)
……
……

Fais-tu une promo spéciale à l'occasion des Puces Motos ?
……

Je soussigné …… certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à en respecter toutes les clauses et respecter les règles d'admissions sur le site des puces moto-pièces du MC les Vikings en ma qualité d'exposant professionnel.
Fait pour servir à qui de droit (police, gendarmerie …)

Le …… **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**